

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 019-251900130-20260127-B_2026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 JANVIER 2026

DÉLIBERATION N° B_2026_02

CONCEPTION D'UNE TOPOCARTE DE RANDONNÉE MILLEVACHES EN PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE (FFRP)

Date de la convocation
20/01/2026

Le 27 janvier 2026 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P BRUGERE			
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine	x		X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	x		X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x		X		
CGS	NICOUX Renée	x				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise		S SAVIGNAC	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	2	3		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER



5305

Charte de Parc 2018-2033

Axe 1 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Contrat de Parc 2023 – 2026 : FICHE ACTION N°2.9 - RESEAUX ET FILIERES : MISE EN OEUVRE DE PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS

Le rapporteur, Renée Nicoux, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- l'engagement historique du PNR pour assurer le développement de la randonnée pédestre
- l'absence jusqu'alors de support cartographique papier dédié au Grand Tour de la Montagne limousine (GR440)

- l'intérêt pour le territoire de disposer d'un outil promouvant notamment le Grand Tour de la Montagne limousine, circuit emblématique mais jusqu'alors insuffisamment valorisé

Contexte :

La Fédération française de la Randonnée Pédestre (FFRP) développe depuis récemment une nouvelle gamme de supports dédiés à la randonnée : les topo-cartes.

La topo-carte ressemble à s'y méprendre à une simple carte à première vue, mais elle est en fait l'équilibre parfait entre un topoguide et une carte souple sur fond cartographique IGN.

Pensée et conçue pour les randonneurs qui se lancent dans l'itinérance pour la première fois ou pour ceux qui souhaitent partir quelques jours sur les sentiers sans avoir à trop préparer en amont leur voyage, elle offre un ensemble complet d'informations pour une expérience de randonnée optimale.

Décrivant des itinéraires GR® ou GR® de Pays, chaque carte propose un découpage précis par étape journalière permettant aux randonneurs d'avoir une vision claire et détaillée de leur itinéraire sur une cartographie IGN.

En octobre 2025, la collection comportait 15 titres (exemple : « La Grande traversée des volcans d'Auvergne »). 10 cartes ont été éditées en 2025 et 10 cartes sont prévues en 2026 dont celle du « Tour de la Montagne limousine – GR 440 ».

Dans la perspective de la conception de cette topo-carte, le Parc a été sollicité fin 2025 par la FFRP (service territoires) et le comité départemental de Corrèze (CD19) pour en assurer le cofinancement.

Description du projet :

La topocarte du GR440 et du GRP Millevaches est réalisée par le comité départemental de randonnée de la Corrèze (CD 19). Elle proposera 5 itinéraires sur la montagne limousine pour un total de plus de 200 kilomètres.

Les caractéristiques techniques du produit fini sont les suivantes :

- Format fermé : 11x25 cm
- Format ouvert : 50x99 cm (2x9 volets de 11x25 cm)
- Fonds : IGN (scan Plan) retravaillé par la Fédération
- Echelle : du 25.000ème au 60.000ème maxi
- Papier couché (résistant et hydrophobe)
- Quadrichromie
- Tirage : 2500 à 3000 exemplaires

Le CD 19 est chargé des descriptifs des itinéraires et de la vérification du tracé. Il fournira un certain nombre de visuels avec thématiques, le texte de présentation de la destination, un tableau de ressources exhaustif ainsi que la liste des bureaux d'information touristique sur les itinéraires.

Le coût global du projet est de 12 000 €.

La FFRP et le CD 19 le financent majoritairement, le reste à charge revenant aux collectivités potentiellement partenaires.

De fait, le PNR a été sollicité à hauteur de 2 500 € pour ce projet, 2 000 € étant fléchés pour la conception générale de la carte et 500 € pour l'insertion d'un QR-code permettant de créer un lien direct vers le site internet du Parc.

En contrepartie, le comité propose au Parc :

- De faire figurer le logo du Parc sur la carte
- De valoriser des sites emblématiques du Parc au travers de quelques focus thématiques assorties de visuels (tourbière du Longeyroux, Meymac...).
- De remettre au Parc cent cartes pour dons et vente en boutique à la Maison du Parc au prix public de 12,90 € l'unité

Budget et plan de financement de l'opération :

	Dépenses	Recettes		
		Financeur	Taux	Euros
Participation à la conception générale de la topo-carte	2 000 €	Autofinancement PNR	48%	1 210 €
Participation à l'insertion du QR code	500 €	Vente de Topocarte	52%	1 290 €
Total	2 500 €		100%	2 500 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'accorder une subvention de 2 500 euros au Comité départemental de la randonnée pédestre pour le cofinancement du projet de topo-carte ;

- de valider le principe de la mise en vente de la topocarte à la boutique du Parc dès la saison 2026 ;
- d'autoriser le Président à :
 - Verser la subvention de 2 500 € à la FFRP ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

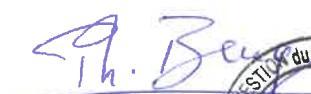
- d'accorder une subvention de 2 500 euros au Comité départemental de la randonnée pédestre pour le cofinancement du projet de topo-carte ;
- de valider le principe de la mise en vente de la topocarte à la boutique du Parc dès la saison 2026, au prix unitaire de 12,90 € l'unité ;
- d'autoriser le Président à :
 - Verser la subvention de 2 500 € à la FFRP ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	3	4	8		
Communes = 8	1	2	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	15	21		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le Et qu'elle a été affichée le



SYNDICAT du PNR de MILLEVACHES en LIMOUSIN ★
route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES
0555969700